COVID 19 : mesures prises à Bois-le-Roi

INFORMATION DU MAIRE

Nous traversons une période de crise sanitaire inédite, le Président de la République l'a dit : « nous sommes en guerre ». Plus que jamais nous devons rester unis pour faire face et protéger nos proches et nos voisins. Nous avons immédiatement engagé des actions suite à l'annonce des mesures renforcées pour maîtriser l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

- La mairie n'assure plus d'accueil physique, sauf pour les démarches indispensables concernant l'état civil (naissances, décès). **Une permanence téléphonique accueil, état civil est assurée les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h au 01 60 59 18 00 ou 06 31 90 50 70 (urgences)**
- La mairie assure des prises de contact téléphonique régulières avec les **seniors** et le portage des repas est maintenu. **Une permanence téléphonique action sociale, seniors est assurée au 06 31 90 50 70.**
- **Une chaîne de solidarité** a également vu le jour et de nombreux bénévoles se sont manifestés. Voir article sur le sujet.
- Un **service de garde d'urgence en partenariat avec les écoles et l'accueil de loisirs** est mis en place. Voir article à ce sujet.
- Les dispositions nationales prévues pour les personnes qui doivent garder leurs enfants à domicile sont disponibles via le lien ci-contre. **Un accueil téléphonique enfance est organisé au 01 60 59 18 06 aux horaires habituels du service**
- La police municipale poursuit ses activités mais l'accueil est fermé au public. **Un accueil téléphonique police municipale est organisé au 01 60 59 18 17**
- N'oubliez pas de remplir une **attestation de déplacement dérogatoire** (aussi disponible au format numérique) pour vos sorties strictement nécessaires (ci-contre et disponible en mairie). Ne pas le faire vous

exposerait à une amende de 135 €.

- Le **marché** alimentaire rouvre à compter du 02/04. Voir article sur le sujet.
- **Certains commerces** restent ouverts avec des horaires aménagés (nous vous invitons à les contacter avant tout déplacement). D'autres proposent également la livraison à domicile. Nous vous appelons à la plus grande vigilance et au respect des commerçants : faire ses courses de manière raisonnée, de préférence dans le magasin le plus proche de chez soi et en veillant à respecter les gestes barrière et une distance d'un mètre entre deux personnes.
- La collecte des déchets est maintenue, infos disponibles sur www.smictom-fontainebleau.fr

Plus que jamais, dans cette période difficile, faisons preuve de vigilance et de responsabilité, mais aussi de sérénité et de confiance. Respectons les consignes du gouvernement et inventons ensemble des façons nouvelles de faire rayonner la solidarité, dans nos cercles familiaux et amicaux, au sein de notre commune et dans notre pays !

David DINTILHAC

Maire de Bois-le-Roi



Document(s)
Covid19 - Mesures services enfance et petite enfance
Covid19 - Mesures SNCF transilien
Covid19 - Arrêté municipal portant fermeture des écoles, structures et équipements municipaux

COVID 19 - Lettre d'information aux bacots N°1
COVID19 - Flyer Chaine de solidarité
Covid19 - Arrêté préfectoral portant interdiction d'accès aux parcs, jardins, promenades, berges et espaces forestiers
Covid19 - Lettre d'information aux bacots N°2
COVID 19 - Arrêté préfectoral portant restriction des déplacements liés aux activités physiques
Covid19 - Liste des personnels prioritaires pour accueil des enfants

Liens utiles

COVID 19 - Site servicepublic.fr - Information aux particuliers
Attestation dérogatoire de sortie
COVID 19 - Site du gouvernement - Informations actualisées

Contact

Permanence téléphonique relative à l'accueil des enfants : 01.60.59.18.06